



ATTESTATION ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

ENFANT ATTEIGNANT 3 ANS ENTRE LA RENTRÉE ET LE 31-12-2026

La commune accueille en classe de Petite Section les enfants atteignant l'âge de 3 ans au cours de l'année scolaire. Cette situation implique une adaptation des modalités d'accueil afin de respecter les besoins spécifiques des enfants de moins de 3 ans.

Un règlement, établi en tenant compte de l'avis favorable de la Protection Maternelle et Infantile (PMI), permet à ces enfants de bénéficier des accueils de loisirs périscolaires (matin, midi et soir) et extrascolaires (mercredi après-midi et vacances).

Toutefois, l'amplitude de présence de ces enfants sur ces temps d'accueil est limitée à 10 heures maximum par jour.

Exemple : pour une arrivée à 8h, le départ devra s'effectuer au plus tard à 18h.

ÉLÈVE	
Nom de famille _____	Sexe <input type="radio"/> F <input type="radio"/> M
Prénom _____	
Né(e) le _____	

REPRÉSENTANTS LÉGAUX	
<input type="radio"/> Mère <input type="radio"/> Père <input type="radio"/> Tuteur NOM & Prénom _____	
<input type="radio"/> Mère <input type="radio"/> Père <input type="radio"/> Tuteur NOM & Prénom _____	

SEMAINE TYPE ENVISAGÉE (modifiable au cours de l'année dans la limite des 10h/jour)			
<i>Préciser les horaires types : pour le matin et le soir sur les jours souhaités + cocher les midis si cantine</i>			
Périscolaire matin & soir : 7h30-8h50 / 16h15-18h30 + mercredi 11h55-18h30. École : 5j/semaine, 9h-12h / 14h-16h15 + merc 9h-12h			
Lundi	MATIN À partir de _____	MIDI	SOIR Jusqu'à _____
Mardi	MATIN À partir de _____	MIDI	SOIR Jusqu'à _____
Mercredi	MATIN À partir de _____	MIDI	SOIR Jusqu'à _____
Jeudi	MATIN À partir de _____	MIDI	SOIR Jusqu'à _____
Vendredi	MATIN À partir de _____	MIDI	SOIR Jusqu'à _____

En signant cette attestation, vous reconnaissez avoir pris connaissance de cette limitation journalière et vous engagez à ne pas laisser votre enfant plus de 10 heures par jour sur son lieu de scolarisation et d'accueil jusqu'à ses 3 ans.

Date _____ Signature(s) _____